



**Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional des Causses du Quercy  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU SYNDICAT MIXTE**

**OBJET :**

**Dépôt du dossier  
de  
renouvellement  
du label Géoparc  
mondial UNESCO**

**DATE DE LA  
CONVOCAION**

11 janvier 2024

**DATE  
D'AFFICHAGE**

11 janvier 2024

**NOMBRE DE  
DÉLÉGUÉS**

**En exercice : 24**

**Présents : 15**

**Votants : 20**

**Voix : 36**

L'an deux mille vingt-quatre, le premier février à seize heures, les membres du Bureau syndical se sont réunis à la Grange du Causse à Souломès, sous la présidence de Madame Catherine MARLAS

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

M. V. LABARTHE, Conseiller Régional  
Mme C. MARLAS, Conseillère Départementale  
M. A. TERLIZZI, Conseiller Départemental  
Mme A. VACOSSIN, Conseillère Départementale  
Mme N. MASBOU, représentante de la Communauté de Communes du Grand Figeac  
M. S. CHERER, représentant de la Communauté de Communes du Causse de Labastide-Murat  
M. J.C. SAUVIER, Président de la Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne  
M. C. PROENÇA, Président de CAUVALDOR  
M. G. BOUCHER, représentant de la Commune de Lentillac-du-Causse  
M. M. LAVERDET, représentant de la Commune de Montfaucon  
M. B. GOURAUD, Maire de Vaylats  
Mme C. PRUNET, représentante de la Commune de Saint-Simon  
Mme V. JOURDAN, représentante de la Commune de Marcilhac-sur-Célé  
Mme M. J. ELIAS, représentante de la Commune de Gramat  
M. F. REYMANN, Maire de Lugagnac

**ÉTAIENT EXCUSES**

Mme M. PIQUE, Conseillère régionale, donne pouvoir à M. V. LABARTHE  
Mme G. LASFARGUES, Conseillère régionale, donne pouvoir à Mme C. PRUNET  
M. P. GARRIGUES, Conseiller régional, donne pouvoir à M. C. PROENÇA  
Mme B. GABIOT, représentante de la Commune de Saint-Géry/Vers, donne pouvoir à M. LAVERDET  
Mme D. LENFANT, Maire de Rocamadour, donne pouvoir à M. A. TERLIZZI

**ÉTAIENT EGALEMENT PRÉSENTS**

M. N. BRUNET, Directeur du Parc naturel régional  
Mme A. GIROU, Directrice-Adjointe du Parc naturel régional  
Mme C. BALMETTE, Responsable de la gestion administrative et financière du Parc naturel régional

La Présidente rappelle aux membres du Bureau syndical que le Parc a obtenu le label Géoparc mondial UNESCO en 2017. Ce label reconnaît le caractère remarquable du patrimoine géologique des Causses du Quercy au niveau international. Il y a 195 Géoparcs dans le monde dont 94 en Europe et 9 en France.

Ce label est attribué pour 4 ans. Le Parc l'a renouvelé pour la première fois en 2021.

Le deuxième renouvellement a lieu en 2024. Le Parc a constitué un dossier de candidature en anglais comprenant :

- deux questionnaires d'auto-évaluation (Form A & Form B) ;
- un rapport de 25 pages sur les actions conduites les 4 dernières années ;
- des annexes.

Ce dossier doit être déposé début février 2024.

À la suite du dépôt du dossier et à son instruction, une visite d'experts de l'UNESCO sera programmée au printemps ou à l'été.

**Le Bureau syndical, à l'unanimité, valide la demande de renouvellement du label Géoparc mondial UNESCO et autorise la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à ce dépôt de candidature.**

La Présidente  
Catherine MARLAS



## Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : dépôt du dossier de renouvellement du label Géoparc mondial Unesco

---

Date de transmission de l'acte : 06/02/2024

Date de réception de l'accusé de  
réception : 06/02/2024

---

Numéro de l'acte : BS-0224-002 ( voir l'acte associé )

Identifiant unique de l'acte : 046-254603392-20240201-BS-0224-002-DE

---

Date de décision : 01/02/2024

Acte transmis par : Catherine BALMETTE

---

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes  
8.9. Culture